



**Dafflon Hubert, Collaud Romain, Kolly Nicolas, Décrind Pierre, Gobet Nadine, Mesot Roland, Zamofing Dominique, Dorthe Sébastien, Thalmann-Bolz Katharina, Meyer Loetscher Anne**

Prime pour le personnel de l'Etat au front dans la lutte contre le COVID-19 : un merci directement profitable à notre économie

Cosignataires : 6

Réception au SGC : 24.04.20

Transmission au CE : \*24.04.20

## Dépôt et développement

Notre pays et notre canton mènent une lutte acharnée depuis début mars 2020 contre la pandémie du Coronavirus. Une partie du personnel de l'Etat doit répondre présent à des exigences supplémentaires afin de combattre au mieux cette crise sanitaire sans commune mesure. Un engagement extraordinaire et de haute qualité est demandé à tout le personnel soignant (urgentistes, médecins, infirmiers, aides-soignants, personnel de nettoyage) en première ligne de ce combat contre la maladie. D'autres corps de métiers, tels que les agents de sécurité, participent aussi activement, en deuxième ligne, à lutter contre le COVID-19. La population fribourgeoise est reconnaissante pour leur engagement marqué contre la maladie et ceci au péril de leur propre santé.

Cet engagement fait bien évidemment partie de leur travail. Cela ne nous exempte pas de leur être reconnaissants et de leur dire MERCI. Nous estimons que nous devons encourager et remercier le personnel s'engageant de manière supérieure, tout comme cela peut se faire dans le secteur privé.

Pour ces prestations sortant de l'ordinaire, nous souhaitons que tout le personnel de l'Etat de Fribourg de première et de deuxième lignes soit gratifié d'une prime de reconnaissance symbolique pour les services rendus à la population.

Nous demandons que le Conseil d'Etat détermine les collaboratrices et collaborateurs qui ont œuvré au maintien de prestations médicales et de sécurité en première ou en deuxième ligne (directement ou indirectement). En outre, l'Etat devra se substituer aux associations de communes pour le versement et le financement de cette prime pour les homes médicalisés ainsi que les soins à domicile.

Nous proposons une prime d'une valeur de 1000 francs (net) pour le personnel de première ligne directement exposé au virus et de 500 francs (net) pour le personnel de deuxième ligne indirectement exposé. A titre d'exemple, des bons auprès de GastroFribourg ou sur la plateforme d'aide aux commerçants pourront être octroyés tout en laissant la porte ouverte à d'autres solutions, l'exigence principale étant que cette prime soit octroyée sous forme de « bons » et qu'elle soit ainsi directement profitable à l'économie de proximité fribourgeoise aussi grandement impactée. Ce sera un merci « win-win ».

Nous remercions le Conseil d'Etat de répondre favorablement à notre mandat.

—

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).